

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

### NOMBRE :

de conseillers en exercice : 13  
de présents : 10  
de votants : 13

### CONVOCATION DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. PINGET Michel, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, Mme SOUCHET Chantal, M. BRUNEAU Michel, Mme BERTHELOT Christelle, et Mme LECACHEUR Céline.

**Etaient absents et excusés** : Mme SOULARD Marie-Françoise (pouvoir donné à M. JAULNEAU Jacky), M. GAUTIER Didier (pouvoir donné à M. LOCHEREAU Jean), et Mme ROMEUR Stéphanie (pouvoir donné à M. PINGET Michel).

**Secrétaire de séance** : M. MENAGER Jocelyne

---

### ORDRE DU JOUR

1. Aménagement du Parc Nature et Biodiversité / Attribution du marché de travaux.
2. Décision Modificative n°1 du Budget Eau de Chuisnes
3. Admissions en créances éteintes :
  - Budget EAU pour 1 776,38 €
  - Budget ASSAINISSEMENT pour 1 392,22 €
4. Indemnité de conseil 2019 pour la trésorière de Courville-sur-Eure
5. Questions et questions diverses.

---

### **AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATURE ET BIODIVERSITE / ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

#### **Délibération n° 78-2019**

Le Maire expose :

Par délibération n°12-2019 du 13 Février 2019, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un Espace Nature et Biodiversité et a confié au cabinet Gilson et Associés la maîtrise d'œuvre de ce dossier (délibérations n°61-2018 et n°57-2019).

Et par délibération n°77-2019 du 17 Octobre 2019, le Conseil Municipal a accepté le DCE et a autorisé le Maire à lancer le marché de travaux.

Suite à la consultation de trois entreprises, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle proposée par l'entreprise PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT, 52 avenue du Thymerais à LA LOUPE (28240) pour un montant HT de 67 518,06 € pour la tranche ferme et de 3 042,25 € HT pour l'option qui consiste en la fourniture et pose d'une clôture double lisses en bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Retient la proposition de l'entreprise PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT, 52 avenue du Thymerais à LA LOUPE (28240) pour un montant total du marché (tranche ferme

+ option) de 70 560,31 € HT soit 84 672,37 € TTC, afin d'aménager l'Espace Nature et Biodiversité situé à la sortie du bourg de Chuisnes en direction de Landelles.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces relatives à ce dossier.

---

### **Convention avec l'Association « les croqueurs de pommes »**

Le Conseil Municipal approuve les termes du projet de convention qui propose des actions et animations autour de l'Espace Nature et Biodiversité et autorise le Maire à signer la convention.

---

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR / AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 2 ESPCES VERTS.**

#### **Délibération n° 79-2019**

Le Maire expose :

Par délibération n°69-2019, le Conseil Municipal a attribué les lots VRD (lot n°1) et Espaces Verts (lot n°2) dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement paysager et la mise en accessibilité PMR des abords de l'Eglise.

En cours de chantier, des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires pour le lot 2 Espaces verts : confortement de plantations y compris arrachage de végétation indésirable, ramassage et évacuation de rémanents.

Globalement, il convient de passer un avenant n°1 au marché qui s'élève à 1 344 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2 Espaces Verts passé avec l'entreprise PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT – 52 avenue du Thymerais – 28240 LA LOUPE, d'un montant HT de 1 344 € soit 1 612,80 € TTC, ce qui fait passer le marché initial de 24 000 € à 25 344 € HT soit 30 412,80 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

---

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 / BUDGET EAU 2019 DE CHUISNES**

#### **Délibération n° 80-2019**

Le Maire expose :

Afin de mandater les charges (capital + intérêt) afférentes à l'emprunt contracté en juillet 2019, il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

#### **Section d'INVESTISSEMENT – En Dépense**

Compte 1641	Opération Réelle	+ 500 €
Compte 2156	Opération Réelle	- 500 €

#### **Section de FONCTIONNEMENT – En Dépense**

Compte 66111	Opération Réelle	+ 1 200 €
Compte 604	Opération Réelle	- 1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte de procéder à cette modification budgétaire sur le BP 2019 du budget EAU de Chuisnes.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 / BUDGET EAU 2019 DE CHUISNES**

### **Délibération n° 81-2019**

Le Maire expose :

Afin de mandater la charge afférente à un effacement de dettes ordonné par la trésorerie, il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

#### **Section de FONCTIONNEMENT – En Dépense**

Compte 6542	Opération Réelle	+ 1 300 €
Compte 604	Opération Réelle	- 1 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte de procéder à cette modification budgétaire sur le BP 2019 du budget EAU de Chuisnes.

---

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE / BUDGET EAU DE CHUISNES.**

### **Délibération n° 82-2019**

Le comptable du Trésor Public demande l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable.

Le titre émane d'un débiteur et ne peut être recouvré (surendettement et décision d'effacement de la dette).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable visée ci-dessus, pour un montant de 1 776,38 €.

➤ Dit que la dépense sera imputée au compte 6542 du budget Eau de Chuisnes.

---

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE / BUDGET ASSAINISSEMENT DE CHUISNES.**

### **Délibération n° 83-2019**

Le comptable du Trésor Public demande l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable.

Le titre émane d'un débiteur et ne peut être recouvré (surendettement et décision d'effacement de la dette).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable visée ci-dessus, pour un montant de 1 392,22 €.

➤ Dit que la dépense sera imputée au compte 6542 du budget Assainissement de Chuisnes.

---

#### **INDEMNITE DE CONSEIL 2019 DE LA TRESORIERE DE COURVILLE-SUR-EURE.**

### **Délibération n° 84-2019**

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le taux de l'indemnité de conseil allouée à Madame La Trésorière, au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer à Madame La Trésorière une indemnité de conseil au taux de 100 %, pour l'année 2019.

---

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux en cours :

- Parvis de l'église : Voirie terminée, plantations en cours, engazonnement au printemps.
- Beauchêne : Voirie terminée. Un devis concernant les plantations sera présenté au prochain conseil municipal.
- Piste cyclable vers Landelles : réception des travaux le 29/11. Des réserves importantes sur la réalisation des enrobés seront mentionnées, ce qui nécessitera des reprises au printemps.
- Enfouissement des réseaux à la Butte : les candélabres sont posés, reste à réaliser le forage sous le RD 923 et les raccordements électriques et téléphoniques.
- Aménagement de sécurité (plateau surélevé) rue du Chemin de César : réalisé.
- Pose de regards compteurs au Bois-St-Père et à la Tuilerie : commencé en juin, le chantier n'est toujours pas achevé malgré de multiples interventions auprès de la société STGS.
- Courrier de M. et Mme DESCHAMPS à Barizeau pour signaler d'importantes flaques d'eau sur la chaussée en façade des habitations. Ce problème sera étudié prochainement avec les services du Département et un projet de travaux est envisagé par le conseil municipal pour 2020 (ainsi qu'à Beaumont).
- Prochain conseil municipal le 18/12 à 20h30.
- Calendrier :
  - 14 décembre à 15h : Arbre de Noël de la commune.
  - 11 janvier 2020 à 18h : Vœux de la municipalité.
  - Distribution des colis de Noël à partir du 15/12/2019.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 27 Novembre 2019.

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,